

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 avril 2009**

CP 09/04-07

**TARN ET GARONNE HABITAT  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS**

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destiné à financer des travaux de réhabilitation sur son parc existant dans le cadre du protocole CGLLS 2007/2011.

Les plans de financement de ces opérations entraînent pour Tarn et Garonne Habitat le recours à un montant prévisionnel d'emprunt de 1 651 000 € sur la période 2007-2011. Afin de réduire le nombre de contrats de prêts, Tarn et Garonne Habitat souhaite réaliser un contrat annuel pour l'ensemble des communes concernées et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la part du Conseil Général.

Le programme de travaux à réaliser pour cette 1ère tranche de réhabilitation concerne les communes suivantes :

- Auvillar : 5 logements
- Beaumont-de-Lomagne : 44 logements
- Castelsarrasin : 252 logements
- Dunes : 5 logements
- Garganvillar : 25 logements
- Gimat : 4 logements
- Grisolles : 47 logements
- Lavit-de-Lomagne : 25 logements
- Moissac : 149 logements
- Monclar-de-Quercy : 10 logements
- Montauban : 268 logements
- Montpezat-de-Quercy : 14 logements
- Nègrepelisse : 28 logements
- Orgueil : 19 logements
- Saint-Antonin Noble Val : 18 logements
- Valence d'Agen : 120 logements

Le plan de financement prévisionnel pour cette 1ère tranche, d'un montant global de 6 405 239 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	679 457 €
* Subvention Palulos	2 128 339 €
* Subvention Mairie	96 000 €
* Fonds propres	3 501 443 €
<b>Total</b>	<b>6 405 239 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 679 457 €.

Les conditions actuelles de ce prêt PALBO à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>- Prêt PALBO</b>	
Montant	679 457 €
Montant garanti	679 457 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	20 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 679 457 €, soit 100 % du montant de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, dans le cadre du protocole CGLLS 2007/2011, pour le financement des travaux de réhabilitation de logements sur les communes suivantes, la garantie du département à hauteur de 100 % pour un prêt PALBO d'un montant de 679 457 €, sur une durée de 20 ans au taux de 2,75 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations :
  - Auvillar : 5 logements
  - Beaumont-de-Lomagne : 44 logements
  - Castelsarrasin : 252 logements
  - Dunes : 5 logements
  - Garganvillar : 25 logements
  - Gimat : 4 logements
  - Grisolles : 47 logements
  - Lavit-de-Lomagne : 25 logements
  - Moissac : 149 logements
  - Monclar-de-Quercy : 10 logements
  - Montauban : 268 logements
  - Montpezat-de-Quercy : 14 logements
  - Nègrepelisse : 28 logements
  - Orgueil : 19 logements
  - Saint-Antonin Noble Val : 18 logements
  - Valence d'Agen : 120 logements
  
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

*Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.*

Le Président,